

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2521

28 décembre 2009

SOMMAIRE

7 Grand & Company S.A.	120985	IProc S.A.	121001
Arch SA	120992	Jattis 1 S.A.	120985
Beaugency Asset Management S.A.	121006	Jattis 4 S.A.	120996
Bellgrove Holding S.à r.l.	120989	Levanter Phoenix S.à r.l.	120987
Berringer Investment S.A.	120962	Levanter Real 4 S.à r.l.	120987
Bijouterie LEICK S.A.	121008	Levanter Real 4 S.à r.l.	120987
BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l. ...	120997	Lovan S.A.	121001
Budapest Property Delta S.A.	120992	LuximmoTrust S.à r.l.	120965
Cassia Enterprises S.A.	120962	Magicbox S.A.	120999
Compagnie de l'Ours S.à.r.l.	120964	Magicbox S.A.	120965
Complex Venture S.A.	121000	Marquesia S.à.r.l.	121001
Cosmetica Orea S.A.	120964	Mediolanum International S.A.	121001
Cosmetica Orea S.A.	120963	Monitor-IT S.A.	120992
Cosmetica Orea S.A.	120962	Monitor-IT S.A.	120992
Degomex Holding Sàrl	120975	Monitor-IT S.A.	120999
De' Longhi Professional S.A.	120962	NEP Senec Gardens S. à r.l.	120996
Elgon	121005	NEP Senec Gardens S. à r.l.	121004
Eurolux Computers Sàrl	120991	Nomad TV	120965
Eurostone S.A.	121004	Oritum Sàrl.	120999
Eurostone S.A.	121004	Project One SA	120963
Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l.	120985	Prove S.à r.l.	120995
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	120985	Raynor S.A.	121001
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	121004	Saim S.A.	120964
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	120996	Soloverte Finance S.A.	120963
Gasherbrun 2 S.A.	120984	Soloverte Finance S.A.	120964
Grazielle SA	120996	Stratmed Investments S.A.	121008
HC Luxembourg II S.à.r.l.	120992	Trindade S.A.	120965
HRK Participations S.A.	120963	Trindade S.A.	120965
Institutional Trust Management Company S.à r.l.	120987		

Cosmetica Orea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 70.445.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153948/14.

(090186581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Berringer Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 93.983.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153949/14.

(090186584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Cassia Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 123.732.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153950/14.

(090186586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

De' Longhi Professional S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.737.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE LONGHI PROFESSIONAL S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153963/12.

(090186504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

HRK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.899.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153951/14.

(090186587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Soloverte Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153952/14.

(090186600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Cosmetica Orea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 70.445.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153947/14.

(090186580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Project One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.322.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJECT ONE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153967/12.

(090186508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Compagnie de l'Ours S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.844.975,00.**Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 79.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE DE L'OURS S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Claude SCHMITZ / Paolo PIANA
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009153955/14.

(090186669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Cosmetica Orea S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 70.445.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153946/14.

(090186579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Soloverte Finance S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009153953/14.

(090186603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Saim S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.378.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAIM S.A.
Jacopo ROSSI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153965/12.

(090186506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Trindade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.881.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRINDADE S.A.
Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153971/12.

(090186512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Trindade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.881.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRINDADE S.A.
Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153970/12.

(090186511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Magicbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 126.941.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGADAN S.A.
Daniele MARIANI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153969/12.

(090186510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Luximmotrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153972/10.

(090186513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Nomad TV, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R.C.S. Luxembourg B 149.572.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of November,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Christophe Duplay, vice-president service developments, born in Cornimont, France, on 1 July 1954, residing in L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch,

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which he declares to organise.

Art. 1. Name.

There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "NOMAD TV" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose.

The purpose of the Company is the clearing of retransmission rights, bundling, retransmission and sale of a bundle of audiovisual signals, Internet signals, to businesses including but not limited to Hotels, Resorts, and expatriate communities in Europe and eventually in the rest of the world. Within the scope of this purpose, the Company may lease or acquire audiovisual platforms and use satellite capacity including equipment and services of whatever kind which are necessary or useful for its operations; it may establish, use or run fixed or mobile ground stations which ensure the communication links with such satellites. The Company may acquire the necessary licenses to broadcast and distribute the service.

The Company may further carry out, implement and promote, directly by itself or indirectly through enterprises in which it holds participations, or by any other means, all activities of intermediary, commissioner, broker or agent in matters of media services distribution via satellite, cable or fiber. It may operate, physically or electronically, distribution agents and render all kinds of services in relation with, or complementary to, the above mentioned activities or contributing to the accomplishment or extension thereof.

The Company may participate in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and may as well effect the administration, develop and manage its portfolio.

The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are shareholders or subsidiaries of, or which are associated with or affiliated to, the Company.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

Art. 5. Share capital.

The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of directors.

As long as the Company has a single shareholder, the Company shall be managed by a sole director.

As soon as it is owned by more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the board of directors.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. Corporate signature.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the sole director or (iii) the joint signatures of any person or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the board of directors or the sole director, but only within the limits of such power.

Art. 12. Delegation of powers.

The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of interest.

In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 2nd Tuesday in the month of April at 10.00 o'clock.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the company.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Distribution of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the company.

In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation.

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language.

The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2010.
- 2) The annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) shares in the Company are subscribed by Mr Christophe Duplay, prenamed.

All these shares are paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by a contribution in cash so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750.-) is as of now fully available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred (EUR 1,500.-).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

General Meeting of shareholders

Immediately after the incorporation, the shareholder has adopted the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

- Mr Christophe Duplay, vice-president service developments, born in Cornimont, France, on 1 July 1954, residing in L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch;

The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2014 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

3. Fiduciaire Treis Joseph S.à r.l., with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 70.910, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company.

The term of the office of the statutory auditor (commissaire) shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

3. The registered office of the Company is established at L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in the case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christophe Duplay, vice-president service developments, né à Cornimont, France, le 1^{er} juillet 1954, demeurant à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NOMAD TV" (la "Société").

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet.

La Société a pour objet l'obtention de licence de droits de retransmission, l'assemblage et la retransmission de bouquets de signaux audiovisuels, ou Internet, retransmission destinée mais non limitée à l'usage d'hôtels, de stations et de communautés d'expatriés, en Europe et le cas échéant dans le monde entier. Dans le cadre de cet objet, la Société peut acheter et commercialiser des plate-formes de diffusion, utiliser des satellites y compris des équipements et des services de quelque sorte que ce soit qui sont nécessaires ou utiles pour ses opérations; elle peut établir, utiliser ou exploiter des stations terrestres mobiles ou fixes qui assurent les liaisons de communication avec des satellites. La société peut aussi acquérir les licences nécessaires à la télédiffusion et à la distribution du service.

La Société pourra en outre exercer, exécuter et promouvoir, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'entreprises dans lesquelles elle détient des participations, ou par tous autres moyens, toutes activités d'intermédiaire, de commissionnaire, de courtier ou d'agent en matière de distribution de services Media par satellite, par câble ou fibre. Elle

peut opérer, physiquement ou électroniquement, des agents de distribution de ces services et rendre toutes sortes de services en relation ou en complément aux activités mentionnées ci-avant.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses actionnaires, filiales, sociétés associées ou affiliées.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de "hedging" et de dérivées.

Art. 5. Capital social.

La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

Tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle peut être administrée par un administrateur unique.

Dès l'entrée d'un nouvel actionnaire, la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration. Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêt.

Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la société.

Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable.

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue.

Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaut.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription

Les trente et mille (31.000) actions sont toutes souscrites par Monsieur Christophe Duplay, préqualifié.

Toutes les actions sont libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept-cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Assemblée Générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

- Monsieur Christophe Duplay, vice-president service developments, né à Cornimont, France, le 1^{er} juillet 1954, demeurant à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch;

Le mandat des administrateurs se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires/l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2014 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires/ l'actionnaire unique, selon le cas.

3. Fiduciaire Treis Joseph S.à r.l., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.910, est nommée comme commissaire de la Société.

Le mandat du commissaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires/l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires/ l'actionnaire unique, selon le cas.

3. Le siège social est établi à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DUPLAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. LAC/2009/48691. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009153858/500.

(090186720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Degomex Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 149.577.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of November,
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Degomex Holding, L.P., a limited partnership existing under the laws of Canada, having its registered office at c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, represented by its general partner Southern Cross Capital Partners III, L.P., a Canadian limited partnership, having its registered office at Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L1A9, represented by its general partner SC GP Company III, an exempted company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Citco Trustees (Cayman) Limited, P.O. Box 31106 SMB, Windward 1, 2nd Floor, Regatta Office Park, West Bay Road, Grand Cayman, KY1-1205, Cayman Islands,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

The name of the company is "Degomex Holding SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity and sell, transfer or otherwise dispose of any such stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale, transfer or dissolution of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

The managers will constitute a Board composed of one (1) class A manager, who will be a non-Luxembourg resident natural person and two (2) class B managers, who will be Luxembourg resident natural persons.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if the class A manager and at least one (1) class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken if the class A manager and at least one (1) class B manager vote in favour. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the class A manager and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Liability of the managers.

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, unless they knew the commitments did not comply with the Articles or the Law, or they acted with wilful misconduct.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Degomex Holding, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Ricardo Rodriguez, Principal of Southern Cross companies, born on October 7, 1952 in Cuba, residing professionally at 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, United States of America.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Claudine Schinker, private employee, born on March 31, 1964 in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Richard van't Hof, private employee, born on October 5, 1965 in Barendrecht, the Netherlands, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Degomex Holding, L.P., une société en commandite existant selon le droit du Canada, ayant son siège social à c/o Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L 1A9, représentée par son actionnaire commandité Southern Cross Capital Partners III, L.P., une société en commandite canadienne, ayant son siège social à Blakes Extra-Provincial Services Inc., 199 Bay Street, Suite 2800, Toronto, Ontario M5L 1A9, représentée par son actionnaire commandité SC GP Company III, une société exonérée existant selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Citco Trustees (Cayman) Limited, P.O. Box 31106 SMB, Windward 1, 2nd Floor, Regatta Office Park, West Bay Road, Grand Cayman, KY1-1205, Iles Cayman,

ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "Degomex Holding SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée et vendre, transférer ou disposer de tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, au transfert et à la dissolution de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Les gérants constitueront un Conseil composé d'un (1) gérant de classe A qui sera une personne physique non résidente à Luxembourg et de deux (2) gérants de classe B qui seront des personnes physiques résidentes à Luxembourg.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social défini à l'article 3. des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents par une résolution du Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit à la demande de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées si le gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B votent en faveur. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointe du gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à moins d'avoir eu connaissance que les engagements n'étaient pas conformes aux Statuts et à la Loi ou qu'ils aient agi fautivement de manière intentionnelle.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, qui signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des réunions.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

12.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), le contrôle de la Société est confié à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant les réviseurs d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Degomex Holding, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

120984

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Ricardo Rodriguez, directeur de sociétés Southern Cross, né le 7 octobre 1957 à Cuba, demeurant professionnellement au 41 West Putnam Ave., 2nd Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Claudine Schinker, employée privée, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Richard van't Hof, employé privé, née le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50291. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153857/517.

(090186838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 octobre 2009

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009153831/17.

(090186337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153956/13.

(090186496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153957/13.

(090186497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Jattis 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153937/11.

(090186685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

7 Grand & Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.561.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 7 GRAND & COMPANY S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B76561, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 797 du 31 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 233 du 5 mars 2003, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2117 du 28 octobre 2009,

ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4396. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 3 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009153431/71.

(090185509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Levanter Real 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Levanter Real 4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153960/13.

(090186501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Levanter Real 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVANter REAL 4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153961/13.

(090186502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVANter PHOENIX S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153962/13.

(090186503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Im Jahre zweitausendneun, am dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, welcher Letzterer Verwahrer vorliegender Urkunde bleibt.

IST ERSCHIENEN

Feri Institutional Advisors GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D - 61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10, und einziger Gesellschafter der Institutional Trust Management Company S.à r.l., mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister

von Luxemburg unter der Nummer B 128987, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. Mai 2007, welche am 29. Juni 2007 im Memorial, Recueil Special des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde,

hier vertreten durch Julia Blunck, Rechtsanwältin, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Bad Homburg am 27. Oktober 2009 (der „Vollmachtnehmer“).

Diese Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft, ersucht die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die Änderung der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Beschluss

Die erschienene Partei beschließt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter den Gesellschaftszweck und damit einhergehend Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher ab sofort wie folgt lautet:

„Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 85/611/EWG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen („OGAWs“) und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen („O-GAs“) (gemeinsam die „Fonds“), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 13 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das „Gesetz von 2002“).

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung beinhaltet nachfolgende Funktionen:

- Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds (i) anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschließen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtlich Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Administrative Tätigkeiten: Diese Funktion beinhaltet sämtliche in Anhang II des Gesetzes von 2002 unter dem Stichwort „Verwaltung“ genannten Aufgaben, insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios der Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters, sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere vorbenannter Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, strukturell erforderliche Minderheitsbeteiligungen an SPVs halten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 13 des Gesetzes von 2002, bleiben.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus die Verwaltung, die Administration und den Vertrieb von Luxemburger Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital im Sinne des Gesetzes vom 15. Juni 2004 über Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital übernehmen."

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Vollmachtnehmer als Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vollmachtnehmer mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. BLUNCK und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47695. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 25. November 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009153421/63.

(090185937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Bellgrove Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.349.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SIMONIE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 77 Limassol Avenue ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosia under number HE 221278, here represented by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Nicosia on November 2009,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) BELLGROVE HOLDING S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.349, having its registered office at 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange, incorporated on April 18th, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1338 of May 31st, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven of July 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2118 of September 1st, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

1. To transfer the registered office from 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. To amend the provisions of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the provisions of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Registered office, (first paragraph).** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

SIMONIE HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosie, Chypre, immatriculée au Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosie sous le numéro HE 221278, ici représentée par Monsieur Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie en novembre 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois BELLGROVE HOLDING S.à r.l. (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.349, ayant son siège social au 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange, constituée le 18 avril 2008 en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1338 du 31 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juillet 2008 par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2118 du 1^{er} septembre 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Modification conséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 29, rue Dicks, L-8085 Bertrange vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social, (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50381. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009153418/106.

(090186193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Eurolux Computers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.024.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Cay-Holger STOLL, employé privé, demeurant à L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "Eurolux Computers Sàrl", établie et ayant son siège social à L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92024, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 325 du 9 novembre 1985,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 4 avril 2003.

b. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c. Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

d. Que le comparant, en tant qu'associé unique (l'"Associé Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

e. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

f. Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

g. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

i. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "Eurolux Computers Sàrl".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STOLL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE / 2009/4389. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009153414/46.

(090185904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

HC Luxembourg II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.470.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 21 octobre 2009

L'Associé Unique de HC Luxembourg II S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mr. Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009150841/16.

(090180500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.857.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153973/10.

(090186514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.857.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153974/10.

(090186515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Arch SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 79.021.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153976/10.

(090186518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Budapest Property Delta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 147.346.

In the year two thousand nine, on the eleventh of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BUDAPEST PROPERTY DELTA S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B number 147.346), incorporated by a deed of the undersigned notary on July 24, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1622 of August 22, 2009.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Antonio INTINI, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fanny MARX, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by forty-four thousand euro (EUR 44,000.-) so as to raise it from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) by the creation, the issue and the subscription of twenty-two thousand (22,000) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2,-), to be entirely paid up by payment in cash.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) divided into thirty seven thousand five hundred (37,500) shares of two euro (EUR 2,-) each."

3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of forty-four thousand euro (EUR 44,000.-) so as to raise it from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) by the creation and the issue of twenty-two thousand (22,000) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2,-each).

Subscription and Liberation

The twenty-two thousand (22,000) new shares have been subscribed by the existing shareholder.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the total amount of forty-four thousand euro (EUR 44,000.-) is at the disposal of the Company, as proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation is to be read as follows:

Art. 3. (first paragraph). "The corporate capital is fixed at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) divided into thirty seven thousand five hundred (37,500) shares of two euro (EUR 2,-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUDAPEST PROPERTY DELTA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147.346), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1622 du 22 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio INTINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) par la création, l'émission et la souscription de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées en numéraire.

2. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) divisé en trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées."

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) par la création, l'émission et la souscription de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire actuel.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) divisé en trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. INTINI, F. MARX, N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13656. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009153417/125.

(090185782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Prove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.220.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Giorgio MARANGONI, retraité, né à Castelmassa (Italie), le 27 janvier 1949, demeurant à I-37045 Legnago, Via Parallela 23/a (Italie),

ici représenté par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée PROVE S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B130220, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1963 du 12 septembre 2007.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée PROVE S.à r.l..

4.- Que par la présente, le comparant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée PROVE S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6.- Que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants uniques de la société.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE / 2009/4397. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009153438/47.

(090186016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.557.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société en date du 24 septembre 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L090147873.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153928/14.

(090186715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Grazielle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAZIELLE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153954/13.

(090186668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153958/13.

(090186499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Jattis 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.934.

—
Le Bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153934/11.

(090186680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 147.978.

In the year two thousand and nine, on the 1st day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Group Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 King William Street, London EC4R 9AS, with registered number 951043 and registered under the Companies Act 2006 (the principal Act)

here represented by Maître Rina Breininger, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on December 1st, 2009.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 147978, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 7, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1872 of September 28, 2009, the articles of which have been amended last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 25 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at GBP 7,601,440.- (seven million six hundred one thousand four hundred forty pound sterling), represented by 47,509 (forty-seven thousand five hundred nine) shares with a nominal value of GBP 160.- (one hundred sixty pound sterling) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 5,340,800.- (five million three hundred forty thousand eight hundred pound sterling) in order to raise it from its present amount of GBP 7,601,440.- (seven million six hundred one thousand four hundred forty pound sterling) to GBP 12,942,240.- (twelve million nine hundred forty-two thousand two hundred forty pound sterling) by the creation and issue of 33,380 (thirty-three thousand three hundred eighty) new shares having a nominal value of GBP 160.- (one hundred sixty pound sterling) each.

Subscription - Payment

These 33,380 (thirty-three thousand three hundred eighty) new shares together with a share premium in the aggregate amount of GBP 48,041,487.- (forty-eight million forty-one thousand four hundred eighty-seven pound sterling) have been entirely subscribed by the sole shareholder. The sole shareholder represented as stated hereabove declares to have fully paid up the shares by contribution in cash, so that the amount of GBP 53,382,287.- (fifty-three million three hundred eighty-two thousand two hundred eighty-seven pound sterling) is at the disposal of the Company, as has been proved by a bank certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The aggregate amount of GBP 53,382,287.- (fifty-three million three hundred eighty-two thousand two hundred eighty-seven pound sterling), is allotted for GBP 5,340,800.- (five million three hundred forty thousand eight hundred pound sterling) to the corporate capital of the Company and for GBP 48,041,487.- (forty-eight million forty-one thousand four hundred eighty-seven pound sterling) to a free reserve account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 12,942,240.- (twelve million nine hundred forty-two thousand two hundred forty pound sterling), represented by 80,889 (eighty thousand eight hundred eighty-nine) shares with a nominal value of GBP 160.- (one hundred sixty pound sterling) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 1^{er} jour du mois de décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Group Limited, a limited company, constituée sous le droit anglais et gallois, ayant son siège social au 33 King William Street, London EC4R 9AS, avec numéro d'enregistrement 951043 et enregistrée sous le Companies Act 2006 (the principal Act),

ici représentée par Maître Rina Breininger, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147978, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1872 du 28 septembre 2009, les statuts de laquelle ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant daté du 25 novembre 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à GBP 7.601.440,- (sept millions six cent un mille quatre cent quarante livre sterling) représenté par 47.509 (quarante-sept mille cinq cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 160,- (cent soixante livre sterling) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 5.340.800,- (cinq millions trois cent quarante mille huit cents livre sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 7.601.440,- (sept millions six cent un mille quatre cent quarante livre sterling) à GBP 12.942.240,- (douze millions neuf cent quarante-deux mille deux cent quarante livre sterling) par la création et l'émission de 33.380 (trente-trois mille trois cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 160,- (cent soixante livre sterling) chacune.

Souscription - Payement

Ces 33.380 (trente-trois mille trois cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de GBP 48.041.487,- (quarante-huit millions quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-sept livre sterling) ont été entièrement souscrites par l'associée unique. L'associée unique représentée comme il a été dit, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de GBP 53.382.287,- (cinquante-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-sept livre sterling) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé moyennant certificat bancaire au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le montant total de GBP 53.382.287,- (cinquante-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-sept livre sterling) est alloué pour GBP 5.340.800,- (cinq millions trois cent quarante mille huit cents livre sterling) au capital social de la Société et pour GBP 48.041.487,- (quarante-huit millions quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-sept livre sterling) à un compte de réserves libres.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 12.942.240,- (douze millions neuf cent quarante-deux mille deux cent quarante livre sterling) représenté par 80.889 (quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 160,- (cent soixante livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

120999

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Breininger, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} décembre 2009. Relation: EAC/2009/14654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009153287/125.

(090186066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Magicbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 126.941.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGADAN S.A.

Daniele MARIANI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009153968/12.

(090186509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153975/10.

(090186516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Oritum Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 130.467.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009153977/13.

(090186519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Complex Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.168.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "CIDI INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via C. Maraini 39 (Suisse),

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

a) Que la société anonyme "COMPLEX VENTURE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88168, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1354 du 18 septembre 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191 du 28 janvier 2009.

b) Que le capital social souscrit est fixé à trente-quatre mille euros (34.000,- EUR), divisé en trois cent quarante (340) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE / 2009/4400. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009153416/63.

(090186025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Lovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.228.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2009153989/10.

(090186549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Marquesia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 131.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009153986/13.

(090186539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Raynor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.482.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2009153988/10.

(090186548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

IProc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.470.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2009153990/10.

(090186550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Mediolanum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 77.103.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A.", a "société anonyme", established at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 77.103, incorporated by deed of the undersigned notary on June 29th, 2000, published in the Luxembourg Memorial C number 918 of December 30th, 2000.

The meeting is presided by Mrs Catherine Day-Royemans, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabelle Maréchal-Gerlahxe, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Giacomo Di Bari, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

the company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., with registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, renounce remedies at law or acquired rights of prescription. The liquidator is exempted to dress an inventory and can refer to the accounts of the company.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDIOLANUM INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.103, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 918 du 30 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Day-Royemans, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo Di Bari, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, I. MARECHAL-GERLAHXE, G. DI BARI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44394. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009153285/109.

(090186022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009153979/12.

(090186523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153959/13.

(090186500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.557.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007 de la Société en date du 4 décembre 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L080178245.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153929/14.

(090186714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009153981/12.

(090186525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Elgon, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 141.456.

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ELGON, ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2374 du 29 septembre 2008, et inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 141.456.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien DEMELIER, employé privé, demeurant à B-Rachecourt, qui désigne comme secrétaire Madame Marjorie HUET, clerc de notaire, demeurant à F-Enrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Extension de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts par l'insertion d'un nouveau paragraphe entre les premier et deuxième paragraphes.

2.- Modification des pouvoirs de représentation de la société et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.- Changement de l'organe chargé de la surveillance et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4.- Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un réviseur d'entreprises.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social et en conséquence, elle décide d'insérer un nouveau paragraphe entre les premier et deuxième paragraphes de l'article 2 comme suit:

"Cet objet social est élargi à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29 (4) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et en conséquence, les deux derniers paragraphes de l'article 5 sont supprimés et remplacés par les suivants:

"La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle d'un directeur chargé de la gestion journalière, dans la limite de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature d'un directeur chargé de la gestion journalière, pour autant que ce signataire soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou de deux directeurs chargés de la gestion journalière ou de l'administrateur unique."

Troisième résolution

L'assemblée décide de confier la surveillance de la société à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. En conséquence, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg et qui justifient d'une expérience adéquate.

Ils sont nommés pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles."

121006

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée PRISMA CONSULTING S.A.R.L., de son poste de commissaire aux comptes et lui donne entière décharge pour son mandat.

Est nommée réviseur d'entreprises: la société à responsabilité limitée "AUDIT & COMPLIANCE SARL" avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.834.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE EUROS (€1.000,-)

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: DEMELIER - NOËL - HUET - THOLL

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 2009. Relation: MER/2009/1695. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 25 septembre 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009153288/71.

(090186136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Beagency Asset Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 45.317.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEAUGENCY ASSET MANAGEMENT S.A.", ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 45.317, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 580 du 7 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 5 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Angelo ZITO, prénommé, occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée appelle aux fonctions de secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations éventuelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société, et modification subséquente de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion d'une ou de plusieurs sociétés (sous toutes ses formes) ou fonds de titrisation (sous toutes ses formes), conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et l'émission de certificats ou de confirmations, représentant ou documentant des valeurs mobilières émises par une société de titrisation ou un fonds de titrisation, la conservation, la gestion et l'administration de ces valeurs mobilières en qualité d'agent dépositaire, d'agent domiciliataire et d'agent d'administration. La Société pourra, pour le compte de la société de titrisation ou du fonds de titrisation ou de leurs compartiments, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou actif géré, directement ou indirectement, procéder à toutes

inscriptions ou transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoise et étrangères; exercer pour le compte de la société de titrisation ou du fonds de titrisation tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du fonds, de la société ou de leurs compartiments, cette énumération n'étant qu'exemplative et non limitative. La Société pourra exercer toutes les activités utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par les dispositions des articles 14 à 18, relatifs aux sociétés de gestion, de la loi précitée du 22 mars 2004 relative à la titrisation."

2.- Arrondissement du capital à EUR 31.000,-.

3.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société, et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante, dans les versions française et anglaise:

Version française:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion d'une ou de plusieurs sociétés (sous toutes ses formes) ou fonds de titrisation (sous toutes ses formes), conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et l'émission de certificats ou de confirmations, représentant ou documentant des valeurs mobilières émises par une société de titrisation ou un fonds de titrisation, la conservation, la gestion et l'administration de ces valeurs mobilières en qualité d'agent dépositaire, d'agent domiciliataire et d'agent d'administration. La Société pourra, pour le compte de la société de titrisation ou du fonds de titrisation ou de leurs compartiments, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou actif géré, directement ou indirectement, procéder à toutes inscriptions ou transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoise et étrangères; exercer pour le compte de la société de titrisation ou du fonds de titrisation tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du fonds, de la société ou de leurs compartiments, cette énumération n'étant qu'exemplative et non limitative. La Société pourra exercer toutes les activités utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par les dispositions des articles 14 à 18, relatifs aux sociétés de gestion, de la loi précitée du 22 mars 2004 relative à la titrisation."

Version anglaise:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the formation, the administration and the management of one or several securitization companies (in any form) or securitization funds (in any form) in accordance with the provisions of the Law dated 22nd March 2004 on securitization, and the issuance of certificates or confirmations, documenting or representing securities issued by a securitization company or a securitization fund, the safe-keeping, the management and the administration of these securities as depositary agent, domiciliary agent and administrative agent.

The Company may, on behalf of the securitization company or the securitization fund or their compartments, conclude contracts, buy, sell, exchange and deliver any securities or assets managed, directly or indirectly, make any registration or transfer on its behalf and on behalf of third parties in the shares registers or debentures of any company in Luxembourg and abroad; exercise on behalf of the securitization company or the securitization fund all rights and privileges, in particular all voting rights attached to securities constituting the assets of the fund, the company or their compartments, this enumeration being illustrative and not exhaustive.

The Company may perform all activities necessary to accomplish its purpose, remaining within the limits set by the provisions of articles 14 to 18, relating to management companies, of the aforesaid Law dated 22nd March 2004 on securitization."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'arrondir le capital social actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt six Euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR) à la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) par augmentation de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de vingt quatre Euros et sept cent quatre-vingt neuf mille trois cent cinquante deux cents (24,789352 EUR) à vingt-quatre Euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune.

La somme de treize Euros et trente et un cents (13,31 EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante, dans les versions française et anglaise:

Version française:

Art. 5. (alinéa 1^{er}) . "Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune."

Version anglaise:

Art. 5. (paragraph 1) . "The subscribed share capital is set at thirty one thousand euros (31,000.- EUR) consisting of one thousand two hundred fifty (1.250) shares with a par value of twenty four euros and eighty cents (24,80 EUR) each."

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Zito Angelo, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 novembre 2009, LAC/2009/48321. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009154079/114.

(090187235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Stratmed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.790.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009154217/9.

(090186912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 20, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 74.872.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Bijouterie LEICK S.A.

20, avenue des Bains

L-5610 Mondorf-les-Bains

Martine LEICK

Gérante

Référence de publication: 2009154041/15.

(090186741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.
